

tains appareils électroniques grand public, appareils de radar ou d'aide à la navigation, ainsi que divers intrants de la fabrication de produits de TI. Le Canada a donné un appui ferme à cette initiative et continuera de soutenir les démarches pouvant mener à un consensus sur l'accroissement du nombre des produits visés.

L'ATI prévoit aussi l'examen des mesures non tarifaires. Le comité étudie actuellement les normes et les méthodes d'évaluation de la conformité et le Canada continue de favoriser l'examen des politiques et des modalités d'obtention des licences d'importation.

Libéralisation des tarifs douaniers pour les produits pharmaceutiques

En 1999, le Canada et les autres membres de l'Accord de l'OMC pour l'élimination de droits sur les produits pharmaceutiques spécifiés ont mis en œuvre la troisième étape de réduction des droits prévue dans cet accord. Elle visait 639 produits supplémentaires, intrants de production compris.

Agriculture

La valeur du commerce mondial des produits agricoles avoisine 500 milliards de dollars américains annuellement. En participant au processus de notification et de consultation du Comité de l'agriculture de l'OMC, le Canada veille à ce que les dispositions relatives à l'accès aux marchés et les autres engagements négociés lors de l'Uruguay Round soient intégralement respectés. Ce processus se poursuivra tout au long de l'an 2000. L'objectif à long terme du Canada est de renforcer, dans le domaine de l'agriculture, un régime commercial fondé sur des règles et, de ce fait, de donner une plus grande orientation de marché aux échanges de produits agricoles. L'application de règles communes à tous les pays est importante pour améliorer l'accès du Canada aux marchés mondiaux, non seulement pour les produits agricoles en vrac, mais aussi pour les produits de consommation et les produits intermédiaires, qui représentent maintenant 39 et 26 p. 100, respectivement, de nos exportations de produits agroalimentaires.

Même si la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle n'a pas donné lieu à l'amorce de négociations commerciales générales, le présent accord de l'Uruguay Round sur l'agriculture a néanmoins donné aux membres de l'OMC un mandat (connu sous le nom de « calendrier faisant partie intégrante de l'Accord ») qui leur a permis d'amorcer des négociations à ce sujet en janvier 2000. Dans le cadre de ces négociations, le Canada continue de poursuivre les objectifs de sa position initiale, qui ont été annoncés le 19 août 1999 par le ministre Pettigrew et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lyle Vanclief. Les principaux éléments de cette position sont les suivants :

- l'élimination dans les plus brefs délais, de toute subvention à l'exportation;
- la plus grande réduction possible des soutiens intérieurs faussant les échanges, en exigeant notamment un plafonnement général de toutes les formes de soutiens intérieurs;
- une plus grande ouverture des marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires à valeur ajoutée par l'entremise de réductions tarifaires et de l'harmonisation, de l'augmentation des contingents tarifaires et de l'élimination des droits de douane applicables dans la limite de ceux-ci;
- le maintien de la capacité du Canada de poursuivre une organisation méthodique de son marché (par exemple, la Commission canadienne du blé, la gestion de l'offre);
- l'instauration de nouvelles disciplines en matière de taxes et de restrictions à l'exportation;
- la création d'un groupe de travail de l'OMC sur la biotechnologie afin de déterminer si les règles actuelles sont adéquates et d'apporter des améliorations dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Ces priorités canadiennes ont été élaborées dans le cadre de consultations à grande échelle auprès des provinces, du secteur des produits agroalimentaires et de la population en général. Tout au long de la réunion qui aura lieu à Genève, le gouvernement compte poursuivre le dialogue avec les Canadiens.